

**Colloque sur l'avenir de l'UE**  
**Rapport de l'atelier : les relations extérieures de l'Union**

1. La place de l'Union dans les relations internationales reste, malgré les progrès enregistrés ces dernières années, insatisfaisante. Il existe un large consensus pour réclamer plus d'Europe. Les critiques et les déceptions exprimées concernent généralement la faiblesse diplomatique et militaire de l'Union ainsi que son rôle et son influence trop limités sur la scène internationale.
  
2. Le débat institutionnel sur le futur de l'Europe se penche sur la recherche des meilleurs moyens pour répondre à cette situation. Ce débat ne pourra pas faire l'économie d'une réflexion sur le contexte stratégique en pleine évolution et sur certaines questions de substance qui affectent le développement des relations extérieures de l'Union.

Les six points suivants ont ainsi été commentés :

- 2.1. La contribution de l'Union à la stabilité internationale repose sur un principe, celui de solidarité, et implique la mise en œuvre d'une gamme importante d'instruments comme une politique commerciale généreuse, une politique d'aide au développement importante et un dialogue politique ouvert promouvant les droits de l'homme, la prévention des conflits et la recherche de solutions pacifiques. Cet aspect essentiel et caractéristique des relations extérieures de l'Union doit être amplifié.
  
- 2.2. Pour renforcer la crédibilité des relations extérieures de l'Union, il faut aussi développer des capacités militaires nécessaires permettant à l'Union de gérer des crises, dans le respect de la Charte de l'ONU, et de contribuer ainsi à la stabilité internationale. Ceci implique des moyens budgétaires accrus et la mise en place d'une véritable politique de l'armement.  
La reprise par l'Union du Traité de Bruxelles (1948) et de son Article V (clause d'assistance mutuelle en cas d'attaque) s'inscrirait naturellement dans un projet européen basé sur la solidarité.
  
- 2.3. Les événements du 11 septembre provoquent une modification de notre environnement sécuritaire ainsi que de l'architecture européenne de sécurité. La menace terroriste ne rend pas obsolète les tâches de Pétersberg mais implique un réexamen de nos besoins en sécurité et une adaptation de nos capacités militaires. La relation transatlantique doit de même faire l'objet d'une révision approfondie permettant de créer un authentique partenariat entre l'Union et les Etats-Unis.

- 2.4. L'élargissement entraînera l'Union aux frontières de la Russie, du Caucase, du Moyen-Orient ... Les relations stratégiques de l'Union avec ces régions ainsi que le monde musulman devront être à la hauteur des nouveaux défis économiques, sociaux et culturels.
  - 2.5. La diversité diplomatique et militaire des Etats membres de l'Union doit être prise en compte. Sans transiger sur les principes d'égalité entre Etats membres, il faut trouver des approches favorisant l'action au sein de l'Union plutôt qu'en dehors.
  - 2.6. Enfin, un dernier mais important constat : sans la volonté politique d'avoir une ambition et de se donner les moyens de la réaliser, les constructions institutionnelles les plus audacieuses resteront inutiles.
3. Sur quelques-uns des thèmes du débat institutionnel, les questions suivantes ont été mentionnées.

Il faut essayer d'intégrer **progressivement** les relations extérieures dans le premier pilier : cela doit être un objectif à moyen et long terme qui doit cependant être conjugué avec pragmatisme et en fonction de l'efficacité. La finalité et la cohérence de l'action extérieure de l'Union devront refléter son projet initial de réconciliation, de coopération et de développement économique.

Les progrès de la PESC attribuable à Javier Solana sont incontestables : il devrait cependant être rapproché de la Commission.

La question des moyens financiers, dans le premier mais surtout dans le deuxième pilier, doit faire l'objet de propositions volontaristes.

Le développement de la représentation externe de l'Union devra tenir compte de l'existence d'un réseau important de délégation de la Commission et utiliser les ressources des Ambassades des Etats membres.

Le vote à la majorité qualifiée ainsi que la coopération renforcée pourraient, dans certains cas, contribuer à une accélération du processus de décision.

4. Le développement futur de la Politique extérieure de l'Union devra donc relever de nombreux défis en combinant volonté politique et objectifs concrets.